

De nos jours, la puissance publique est concurrencée, voire dépassée par les puissances privées. Aucun secteur de la société n'échappe à ce phénomène. Les différentes crises qui traversent la planète le mettent en évidence. La révolution numérique et de l'intelligence artificielle l'accentue. Il affecte même la protection des droits de l'homme.

Les conséquences du poids des puissances privées sur la protection des droits de l'homme n'ont pas fait l'objet d'études globales et approfondies en droit. Le présent ouvrage constitue un premier essai expérimental par des juristes de différents horizons disciplinaires et nationaux. À un triple niveau supranational, international et national, y sont traités la définition, le rôle et l'encadrement des puissances privées.

Joël Andriantsimbazovina est agrégé des facultés de droit, Professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole. Il est spécialiste de droit des libertés, de droit européen et international des droits de l'homme et de droits environnementaux de l'homme.



978-2-84934-805-5

34 €

